



Laon, le 20 juin 2017

Communiqué de presse

Réunion du comité opérationnel départemental antifraude : bilan des actions du 1^{er} semestre 2017

Ce mardi 20 juin, le comité opérationnel départemental antifraude (CODAF) s’est réuni sous la présidence conjointe de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l’Aisne, et de M. Baptiste PORCHER, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Laon. Rassemblant les services de l’État et les organismes sociaux, le CODAF a pour mission d’améliorer l’efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

Un protocole d’accord visant à faciliter la transmission des informations entre la direction départementale de la sécurité publique, les services de police, les unités de gendarmerie et la caisse d’allocations familiales du département de l’Aisne, la direction régionale du régime social des indépendants, la caisse primaire d’assurance maladie de l’Aisne, la mutualité sociale agricole de Picardie, la direction régionale de pôle emploi Hauts-de-France a été signé.

La réunion du CODAF de ce jour a permis de faire un bilan des opérations menées au cours du 1^{er} semestre 2017.

La lutte contre le travail illégal

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les services ont contrôlé 135 établissements au cours de 34 journées de contrôles, ce qui est le même volume que les années précédentes. Les organismes concernés se répartissaient de la manière suivante : bâtiment-travaux publics (34 %), hôtels, cafés et restaurants (30 %), commerces (15 %), garages (10 %), contrôles routiers et transports (8,3 %), agriculture (2 %), vente d’armes (0,7 %).

La lutte contre les fraudes aux prestations sociales

Pour le premier semestre 2017, l’Urssaf de Picardie a notifié 15 redressements et 15 dossiers d’assurés de la MSA ont fait l’objet d’une notification d’indu frauduleux.

Le bilan financier total par service (dont CODAF) au cours du 1^{er} semestre 2017

ORGANISME	Préjudice évité	Préjudice constaté	Pénalités
CAF		129 106 € *	
CARSAT	112 448 €	20 708 €	
DGFIP		133 743 €	102 792 €
CPAM	105 069 €	84 752 €	
URSSAF		671 656 €	295 222 €
MSA		610115 €	324 €
POLE EMPLOI	69 376 €	230 687 €	
RSI		175 536 €	
TOTAL	286 893 €	2 056 303 €	398 338 €

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02